

83 millions. Si 80 millions sur ces 130 millions doivent être affectés au pipe-line de l'Ouest, il est évident qu'à moins d'être remboursés il n'y aura pas assez d'argent pour établir la canalisation du nord ontarien. Cette dernière devra attendre d'ici là. La résolution est très fallacieuse, car elle devrait mentionner un montant de 210 millions au lieu d'un montant de 130 millions. N'oubliez pas ceci, monsieur le président. Aux termes de la proposition du Gouvernement aucune part des bénéfices, ni de la ligne de l'ouest ni de celle de l'est n'ira au Canada.

Nous devons ensuite considérer l'accord présenté il y aura huit jours le 8 mai. On y trouvera d'autres détails sur l'affaire. La *Trans-Canada Pipe Lines* doit rembourser le 2 avril 1957 ou avant. Cela veut dire que la société jouira d'une autre prorogation,—jusqu'au 2 avril 1957,—qui lui permettra de démontrer sa capacité financière. Déjà, au cours des quelques dernières semaines, le Gouvernement a porté jusqu'au 1^{er} novembre 1956 le délai en question. Cela entraîne naturellement des délais en ce qui concerne le pipe-line nord-ontarien, d'autres délais en ce qui concerne le tronçon reliant Winnipeg à la limite de l'Ontario, d'autres encore dans le sud de l'Ontario et dans la province de Québec.

Je signale quatre éléments importants auxquels doivent s'arrêter les députés et la population du Canada. Le premier est que le Gouvernement s'est présenté chapeau bas chez cet instrument désigné, ce qui constitue une conduite invraisemblable de la part d'un gouvernement. Le 8 mai, ainsi qu'en témoigne la page 3798 du *hansard*, le ministre disait:

Je rappelle encore que la proposition est venue du Gouvernement, non de la société. Celle-ci n'est pas en faute.

En réalité la société *Trans-Canada* était en faute, et beaucoup. Je n'ai qu'à vous rappelez, monsieur le président, que le 15 septembre de l'année dernière, M. Sharp, représentant le ministre, a comparu à la Commission des Transports où il s'est prononcé pour la demande de prolonger le délai qu'avait alors formulée la société. Le communiqué paru dans les journaux était ainsi conçu:

M. Sharp a dit que la *Trans-Canada* et ses banquiers avaient assuré au gouvernement fédéral qu'ils seraient en mesure d'aménager le reste du pipe-line.

C'est-à-dire si le Gouvernement complète le tronçon nord-ontarien.

"Le gouvernement canadien agit avec l'idée que la *Trans-Canada* sera maintenant en mesure d'accomplir l'ouvrage et que la construction commencera en 1956 pour s'achever en 1957", a déclaré Sharp.

[M. Green.]

Dans l'accord conclu entre le Gouvernement et la *Trans-Canada* le 21 novembre dernier, on trouvera l'article suivant:

Et attendu que la société *Trans-Canada* se propose de prendre les dispositions nécessaires pour financer, avant le 1^{er} mai 1956, le coût entier des travaux et engagements relatifs audit programme de construction...

Voici ce qui se passe. Le Gouvernement persiste à renflouer cette société. Si le 2 avril 1957, elle n'a pas rempli ses engagements, je crois que le Gouvernement va de nouveau intervenir pour la remettre à flot. Le ministre, lorsqu'il a parlé hier, a pris grand soin de souligner que le Gouvernement n'était pas obligé de prendre le pipe-line de l'ouest l'année prochaine, si la société n'a pas rempli ses obligations. Il a précisé que si le Gouvernement assumait ce pouvoir, rien ne l'obligeait à l'exercer. Je répète donc que le premier aspect est que le Gouvernement s'est présenté à la société le chapeau à la main. Quelle chance avons-nous d'obtenir pour le Canada un marché avantageux dans les circonstances?

Le second aspect est le suivant. Ces sociétés américaines mènent le bal, la *Tennessee Gas Transmission Company* en particulier. Qu'on ne s'y méprenne pas, le projet qu'on force la Chambre des communes à adopter est celui de la *Tennessee Gas*. Le ministre ne l'a jamais nié. Qu'a fait cette société? Elle a tout simplement refusé d'avancer l'argent nécessaire à l'aménagement du tronçon occidental. Le 28 mars dernier, la Commission des Transports l'a enjoint de trouver les fonds nécessaires à l'aménagement de ce tronçon. J'ai ici la décision. Elle comporte ce paragraphe-ci:

La Commission a dit à la requérante qu'elle pourrait étudier davantage la possibilité d'obtenir les capitaux nécessaires de source privée, afin d'aménager immédiatement ce secteur du pipe-line, dont le coût estimatif s'élèverait à 70 ou 75 millions de dollars.

Une nouvelle parue dans les journaux du 12 avril indiquait que cette société avancerait les fonds nécessaires à l'aménagement du secteur ouest de la canalisation. N'oublions pas qu'il s'agit de sociétés riches. Quand, l'automne dernier, il a été question que la *Tennessee Gas Company* s'occuperait de l'affaire, on nous a dit qu'il s'agissait d'un géant dans le domaine des pipe-lines. Voici ce que nous avons lu dans les journaux à ce moment-là:

La *Tennessee Gas Transmission Company*, qui vaut 826 millions et qui, aux États-Unis, exploite le plus grand réseau de transport de gaz naturel au monde, sera associé intégral dans le pipeline de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*...

Mais elle ne prend aucun risque. Elle peut se retirer de ce marché le printemps